

Réforme des rythmes scolaires à Béthune : les écoles privées restent à quatre jours

Publié le 10/02/2014 Par ELSA LAMBERT-LIGIER

C'est officiel depuis quelques jours. Les écoles Notre-Dame de Lourdes et Saint-Vaast à Béthune et l'école Sainte-Jeanne d'Arc à Laventie n'appliqueront pas la réforme des rythmes scolaires à la prochaine rentrée. La semaine s'étalera donc toujours sur quatre jours.



Pas d'obligation.- « *Le décret de janvier 2013 ne nous impose pas le passage à la semaine de quatre jours, explique Dorothée Alisse, chef d'établissement de l'école Saint-Vaast (313 élèves). C'est un décret, pas une loi. On a la liberté pédagogique de nos établissements. On prend cette liberté mais ce n'est pas un contre-pied à la réforme. Ce n'est pas du tout le but, insiste Dorothée Alisse. On bougera peut-être dans les années qui viennent.* »

Motivation.- « *Nous sommes attentifs aux études chrono-biologiques dont certaines prouvent les bienfaits des neuf demi-journées mais en appliquant une semaine de quatre jours et demi, l'amplitude horaire des enfants ne va pas changer. Et en leur rajoutant une demi-journée, pas sûre qu'on les allège* », se prononce Dorothée Alisse. Jean-Marc Lecocq, directeur de Notre Dame de Lourdes (450 élèves), se fonde sur le pourcentage important d'enfants qui sont là tôt le matin, avant l'école, jusqu'à 18h/18h30. « *Même si la journée de cours finit à 15h30, ils vont rester bien au-delà. On ne peut pas parler des rythmes des enfants sans associer les parents* »

Consultation des parents.- À Notre Dame de Lourdes et à Saint-Vaast, les parents n'ont ni été consultés, ni sondés. « *Mais de multiples réactions nous ont donné la tendance* », notent Dorothée Alisse et Jean-Marc Lecocq. Une très large majorité favorable au maintien de la semaine de quatre jours. Le choix de quasiment tous les établissements du secteur et du bassin. À Sainte-Famille, à Béthune, la direction affirme être encore en phase de réflexion. « *Les familles n'ont pas été prévenues.* » À Sainte-Jeanne d'Arc, à Laventie, une enquête a été réalisée auprès des parents. 100 % des familles ont fait le choix de rester sur une semaine de quatre jours. Confortant ainsi les 100 % de l'équipe éducative.

Des changements.- Maintien de la semaine de quatre jours mais des changements quand même à prévoir à la prochaine rentrée. « *On va travailler sur avant l'école, le temps du midi, après l'école, l'alternance des matières et des méthodes d'apprentissage. Quelle matière enseigner à 8h30 et quelle autre le vendredi à 15h30 ?* » cite en exemple Dorothée Alisse. À Sainte-Jeanne d'Arc, à Laventie, l'accueil des petits (2/3 ans)

sera étalé le matin, des récréations différenciées, plus courtes et plus répétitives, des emplois du temps différents... seront proposés. Par exemple, les matières principales avant 11h.

Une question de moyens ?- Et si la réforme des rythmes scolaires n'avait pas été appliquée pour une question de moyens ? « *Ce n'est pas le problème*, répond Jean-Marc Lecocq. *Certes, on n'a pas les mêmes aides que les écoles publiques, mais si on avait pensé que la semaine de quatre jours et demi était importante pour les enfants, on ne serait donné les moyens de le faire.* »

Afflux d'élèves.- Rester à quatre jours pourrait attirer les parents qui n'approuvent pas la réforme ou à qui elle pose des problèmes d'organisation. « *On ne choisit pas un établissement pour l'organisation de ses horaires mais pour son projet*, tempère Dorothee Alisse. *N'empêche que ce cas de figure arrivera.* « *Néanmoins, on accueillera ces enfants car on respecte le choix de chacun.* »

La ville de Béthune doit recruter 180 personnes

Pour préparer l'application de la réforme des rythmes scolaires, à la rentrée, la ville de Béthune a créé un service dédié depuis septembre. Olivier Lengrand est chargé de la coordination de ce dossier.

Quelle organisation ?- Les TAP (temps d'activité périscolaire) seront organisés tous les jours de 15h30 à 16h30. Le maire respecte ainsi la volonté des parents qui se sont prononcés à 67 % pour des ateliers d'une heure tous les jours plutôt que d'une heure et demie tous les deux jours. Ces ateliers se dérouleront dans les classes disponibles comme à Victor-Hugo, Charlemagne ou Buisson où des classes sont libres. Ailleurs, ils auront lieu dans celles des enseignants avec l'intendance que ça génère. Les enfants auront cours le mercredi de 9 h à 12 h. La municipalité profite de la réforme pour harmoniser les horaires dans toutes les écoles de la ville, avec un décalage de cinq minutes pour les maternelles.

Recrutement.- « *Il faut recruter 180 personnes* », informe Régis Butez, directeur général adjoint. Les éducateurs sportifs et animateurs aujourd'hui occupés le mercredi matin dans le cadre des centres aérés ou de l'école municipale des sports seront affectés aux TAP. Mais ça ne suffira évidemment pas. Des fiches de recrutement seront finalisées en mars. Quelques enseignants se sont portés volontaires.

Quelles activités ? « *Un contenu par cycle de vacances est prévu pour apporter la même offre à toutes les écoles* », précise Régis Butez. Des activités différentes seront proposées selon les âges. S'il est trop tôt pour décrire précisément les activités qui seront programmées, on connaît néanmoins les grandes thématiques : sport, culture, langues étrangères, prévention routière avec la Cité mobile... En une heure d'atelier, les déplacements sont limités, voire impossibles selon la localisation des écoles et celle des structures. Gênant mais pas rédhibitoire. « *On travaille avec les fédés qui proposent des kits et découvrir de nouveaux sports. On va essayer d'affecter un ou plusieurs kits par école. Et on va essayer de faire intervenir des associations dans le but qu'elles récupèrent les enfants dans leur club par la suite. Par exemple, le Pélican est intéressé. Le Satellite a un projet de création d'un CD de musique moderne et va se déplacer dans les établissements. La médiathèque interviendra aussi dans les écoles., comme les archives.* » « *On ne veut pas faire de la garderie* », martèle le maire. Une présentation et un calendrier des activités seront faits aux parents mi-juin.

Le coût.- Pour les parents, aucun. Ces ateliers seront gratuits. Pour la ville, le coût de cette réforme est de 200000 € aides déduites de l'État qui a reconduit une aide de 50 € par enfant et de la CAF.